



Rapport d'activités 2014



Table des matières

Avant-propos du président	3
Introduction	4
Membres de l'IP Lait	5
Organes de l'IP Lait	6
Séances du comité et assemblée des délégués	8

Sujets principaux

Prix indicatifs de l'IP Lait	10
Segmentation	13

Comptes annuels

Bilan	18
Compte de profits	19
Annexe aux comptes annuels 2014	20
Rapport de révision (seulement en allemand)	21



Où va l'économie laitière suisse ?



Le prix du lait à la production s'est clairement repris en Suisse en 2013 et 2014, parallèlement à l'évolution sur les marchés internationaux. Les exportations de fromage ont certes évolué de manière réjouissante, mais les importations ont crû encore plus en raison de la cherté du franc. Le bilan quantitatif a donc continué à se dégrader. Si la production laitière a sensiblement augmenté en 2014 et partant la pression sur les prix à la production à la fin de l'année, c'est surtout en raison de la hausse du prix du lait. La décision de la Banque nationale d'abolir le taux plancher à la mi-janvier a massivement touché l'économie laitière suisse, celle-ci étant dépendante des exportations. Du jour au lendemain, les exportations se sont renchéries de 18%, les importations sont devenues meilleur marché et le découvert de la loi chocolatière s'est accru. Les consommateurs se rendent encore plus fréquemment à l'étranger pour faire leurs courses et l'économie laitière suisse continue de perdre des parts de marché en Suisse. Les prix du lait se situent aujourd'hui à un niveau qui compromet l'économie laitière dans sa fonction de pilier de l'agriculture suisse. Le déséquilibre entre le marché soutenu de la viande et le marché largement libéralisé du lait a encore augmenté. De nombreux producteurs de lait se mettent donc à l'élevage de vaches mères ou maximisent les paiements directs avec des programmes d'extensification. Cette évolution laisse aussi des traces dans les fromageries et chez les transformateurs de lait. La pression sur les prix et les marges a fortement augmenté et le risque existe que les investissements soient repoussés à plus tard en Suisse. On peut donc effectivement se demander où va l'économie laitière suisse ?

Ces derniers mois, les discussions publiques sur le marché du lait se sont concentrées sur quelques détails ayant trait à la segmentation. Cela est plutôt étonnant, vu les questions importantes qui se posent dans la situation décrite ci-dessus. Il convient de souligner que le prix du lait A est un peu plus élevé grâce à la segmentation. Notons aussi que la segmentation a réussi à s'imposer pendant sa deuxième année d'existence et n'est plus remise en question au sein de la branche. Le comité de l'IP Lait a d'ailleurs précisé les conditions concernant la livraison facultative du lait C et la transparence sur le décompte de la paie du lait et souhaite maintenir ce système, certes un peu compliqué au niveau administratif mais proche du marché, à l'avenir.

L'objectif de toute la branche doit être de ne pas perdre de parts de marché supplémentaires. La branche laitière est l'une des rares branches agricoles ayant du succès à l'exportation: nous exportons près de 20% de notre production laitière sous forme de fromage et 7,5% dans des denrées alimentaires transformées. L'économie laitière suisse fait face à des marchés ouverts. Si la protection à la frontière devait s'assouplir de façon générale pour les produits agricoles, vu les nombreux projets d'accord de libre-échange cela ne saurait être qu'une question de temps, nous serons heureux de disposer d'un secteur déjà bien positionné sur les marchés internationaux. Il ne faut donc pas modifier les stratégies, malgré les mauvaises perspectives à court terme. La diversification, l'innovation, des marques fortes, la qualité suisse et l'unicité sont autant d'éléments à citer à cet égard. Mais la politique agricole doit aussi se demander si le nouveau système de paiements directs donne les bonnes impulsions pour assurer l'avenir.

En tant qu'interprofession, l'IP Lait est maintenant reconnue comme plate-forme de discussion et d'échange de connaissances de toute la branche. Les discussions sont devenues plus ouvertes et les problèmes sont discutés de façon plus objective entre les partenaires du marché, ce qui permet de trouver des solutions. Nous espérons contribuer ainsi à renforcer l'économie laitière, afin qu'elle soit capable d'affronter l'avenir.

Markus Zemp, président

Introduction

L'Interprofession du lait est la plate-forme permettant à toute la branche laitière de définir en commun des règles pour assurer le bon fonctionnement du marché du lait. L'année 2014 a été marquée par une offre importante de lait sur le marché suisse avec des prix qui sont restés nettement supérieurs à ceux de l'année précédente pendant longtemps. La production accrue a posé des défis à la branche. Les instruments de l'IP Lait ont permis de fixer des jalons importants. En place depuis deux ans, la segmentation du marché du lait a contribué sensiblement à assurer le bon fonctionnement et la transparence du marché du lait. La manière dont le système a été appliqué en 2014 et les discussions menées au sein de l'IP Lait à ce sujet sont décrites au chapitre à la page 13.

Autre instrument important de l'IP Lait : la fixation des prix indicatifs dans les trois segments du marché. Le prix indicatif du lait A est fixé chaque trimestre par le comité. Il est resté inchangé à 71 ct./kg de lait franco quai de chargement du transformateur pendant toute l'année. Les prix indicatifs du lait B et du lait C sont calculés à partir d'un indice se basant notamment sur les prix internationaux de la poudre de lait écrémé et le taux de change du dollar US ainsi que, pour le lait C, sur le prix international du beurre et le taux de change de l'euro. L'important recul des prix des produits laitiers a entraîné une baisse des prix indicatifs du lait B et du lait C. S'ils s'élevaient encore à 64,4 ct./kg (lait B) et 43,8 ct./kg (lait C) au début de l'année, ils n'atteignaient plus que 50,7 ct./kg (lait B) et 24,2 ct./kg en décembre.

Lors des cinq séances du comité, les acteurs ont pris des décisions importantes sur toutes les affaires en cours. Des discussions objectives ont été menées sur des points controversés. Les décisions ont été respectées et le regard était toujours tourné vers l'avenir. Pendant les diverses séances des groupes de travail, les groupes d'intérêts ont certes défendu âprement leurs revendications, mais les solutions et propositions à l'attention du comité étaient toujours compréhensibles pour toutes les parties.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le siège de l'IP Lait se trouve à la Weststrasse 10 à Berne, à proximité immédiate de TSM Fiduciaire Sàrl. Une nouvelle forme de collaboration a été convenue avec cette dernière pour 2014. TSM fournit en effet diverses prestations pour la gérance de l'IP Lait. Ces activités de secrétariat comprennent notamment les tâches suivantes: remplacement en cas d'absence du gérant, rédaction de procès-verbaux, comptabilité, bouclage annuel, envois postaux, service téléphonique, support informatique, aide pour l'organisation de l'assemblée des délégués. Grâce à la proximité immédiate des bureaux, un échange technique dépassant cet accord a, en outre, pu s'instaurer entre la gérance de l'IP Lait et les collaborateurs de TSM. TSM assure aussi le contrôle administratif de la segmentation sur mandat de l'IP Lait, tâche réglée dans un contrat différent. Comme décrit dans le chapitre sur la segmentation, TSM enregistre les annonces mensuelles et tient la statistique des trois segments. En outre, TSM contrôle la transformation de tout le lait acheté dans les segments B et C auprès des transformateurs et annoncent d'éventuelles infractions à l'IP Lait.

Membres de l'IP Lait

Organisations des producteurs

- Aaremilch AG
- Arnold Produkte AG
- Association des producteurs de Nestlé Broc
- Association des producteurs de lait de consommation neuchâtelois et du Seeland APLCNS
- Association des producteurs de lait de cremo SA APLC
- Association des producteurs de lait de ELSA APLE
- Association des producteurs de Milco
- Berner Emmi Milchproduzenten Organisation Bemo
- Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie FSFL
- Milchproduzenten Mittelland MIMO
- Milchverband der Nordwestschweiz MIBA
- Nordostmilch AG
- OP Federazione ticinese produttori di latte
- OPU Chasseral
- OPU Laiteries Réunies de Genève LRG
- PMO Züger/Forster
- PMO Bodenseemilch
- PMO Strähl
- PMO Zentral-/Nord- und Ostschweiz
- PO Ostschweiz
- PO Prolait
- Schweizer Milchproduzenten SMP
- Société de fromagerie de Praroman
- Thur Milch Ring AG
- Zentralschweizer Milchproduzenten ZMP

Entreprises et organisations de l'industrie laitière

- Baer AG
- Cremo SA
- Emmi Schweiz AG
- Estavayer Lait SA
- Hochdorf AG
- LATI
- Milco SA
- Nestlé Suisse SA
- Swiss Premium AG
- Vallait SA
- Association de l'industrie laitière suisse (VMI)
- Vereinigung Schweizer Mittelmolkereien VSMM
- Züger Frischkäse AG

Fromageries artisanales

- Fromarte
- Association des Artisans fromagers romands
- Bernischer Milchkäuferverband
- Genossenschaft Ostschweizer Milchverarbeiter
- Zentralschweizer Milchkäuferverband
- Zürcher Milchkäuferverband

Commerce de détail

- Coop
- Fédération des coopératives Migros



Organes de l'IP Lait

Comité

Président

Zemp Markus Seeberg, 5503 Schafisheim

Représentants du groupe d'intérêts Production

Membres

Bigler Rudolf	Aaremilch AG, 3250 Lyss (vice-président)
Aeby André	SMP, 3000 Bern 6 (jusqu'au 28. 4. 2014)
Arnold Walter	PO Ostschweiz, 9215 Schönenberg an der Thur
Banga Christian	MIBA, 4142 Münchenstein
Burren Christian	BEMO, 3144 Gasel
Furrer Pirmin	Zentralschweizer Milchproduzenten, 6002 Luzern
Girard Samuel	APLC, Rue Rieter 9, 1630 Bulle
Hagenbuch Stefan	FPSL, 3000 Bern 6
Kern Hanspeter	FPSL, 8454 Buchberg
Roch Didier	FPSL, 3000 Bern 6 (à partir du 28. 4. 2014)
Schwager René	Nordostmilch AG, 8401 Winterthur

Suppléants

Chevalley Jean-Bernard	Prolait, 1400 Yverdon
Mori Alfred	APLCNS, 3283 Kallnach
Vonlanthen René	Société de fromagerie de Praroman, 1724 Praroman

Représentants du groupe d'intérêts Transformation/commerce

Membres

Willimann Markus	Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern (vice-président)
Guggisberg Christian	Coop, 4002 Basel
Gygax Jacques	Fromarte, 3001 Bern
Gygli Stefan	Migros Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich (à partir du 28.4.2014)
Hirt Lorenz	Vereinigung der Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Hofer Ernst	Bernischer Milchkäuferverband, 3401 Burgdorf
Oberli Christian	Genossen. Ostschweizer Milchverarbeiter, 9512 Rossrüti
Oberson Gilles	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-lac
Pellaux Michel	Crema SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Schweizer Werner	Hochdorf AG, 6281 Hochdorf
Stöckli Sandra	Migros Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich (jusqu'au 28.4.2014)

Suppléants

Imhof Daniel	Nestlé SA, 1800 Vevey
Aschwanden Hans	Zentralschweizer Milchkäuferverband, 6377 Seelisberg
Züger Christof	Züger Frischkäse AG, 9245 Oberbüren

Réviseur

Schwab Urs Dr. Röthlisberger AG

Gérance

Kohler Stefan Weststrasse 10, 3000 Bern 6

Comptabilité

Brühlhart Arnold TSM Treuhand, 3000 Bern 6

Commission des sanctions

Hänni Peter Regionalgericht Oberland, 3600 Thun (président)
Emmenegger Guy Vereinigung Schweizer Milchindustrie, 3000 Bern
Rufer Martin Schweizerischer Bauernverband, 5600 Brugg
Ryser Peter Branchenorganisation Butter, 3007 Bern
Sauty Marc-Henri Agriculteur, 1135 Denens VD

Groupe de travail Lait biologique

Estermann Dominik ZMP, 6002 Luzern
Flammer Urs Bio Suisse, 4053 Zuzwil
Funck Eldrid Bio Suisse, 4053 Basel
Giger Daniel Coop, 4002 Basel
Glauser Bendicht Biomilchpool GmbH, 9244 Niederuzwil
Gygax Jacques Fromarte, 3001 Bern
Hauser Manuel Emmi Schweiz AG, 6002 Luzern
Hirt Thomas Migros, 8031 Zürich
de Poret Cyril Progana, 1632 Riaz
Wegmüller Andreas Cremo SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Kohler Stefan BO Milch, 3000 Bern (coordination et gérance)

Séances du comité et assemblée des délégués

Séances du comité en 2014

Le comité de l'IP Lait a tenu quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire en 2014. À ces séances, il a notamment traité les points suivants:

Séance du comité du 25 février 2014

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 71 centimes pour le deuxième trimestre 2014;
- Adoption de la baisse des cotisations en 2014 suite à la réduction des charges de la gérance;
- Adoption du rapport d'activités 2013, des comptes 2013 et du budget 2014;
- Discussion sur le maintien de la collecte des données sur les contrats d'achat de lait à partir du 1^{er} janvier 2015.

Séance du comité du 23 mai 2014

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 71 centimes pour le troisième trimestre 2014;
- Mise sur pied d'un groupe de travail Segmentation chargé d'examiner le système et de proposer des modifications;
- Décision d'adapter légèrement le calcul des quantités de lait dans le segment B;
- Après la séance, visite de l'exploitation du vice-président, M. Ruedi Bigler, à Moosseedorf.

Séance extraordinaire du comité du 9 juillet 2014

- Présentation de M. Bernard Lehmann, directeur de l'OFAG, sur l'ouverture de la ligne blanche et sur l'avenir de la loi chocolatière suivie d'une discussion;
- Conclusions du comité:
 - La grande majorité de l'IP Lait rejette la proposition d'ouvrir la ligne blanche;
 - Un abandon de cette ouverture ne doit néanmoins pas être considéré comme «victoire» et comme mandat d'isoler le marché agricole suisse;
 - Une solution globale tenant compte des coûts élevés doit être trouvée pour la libéralisation du marché;
 - La loi chocolatière ne permet pas seulement d'utiliser des matières premières indigènes pour la fabrication de produits exportés, mais aussi de développer de nouveaux marchés.

Séance du comité du 26 août 2014

- Fixation du prix indicatif du lait A : maintien inchangé à 71 centimes pour le quatrième trimestre;
- Décision de renoncer à la collecte des données sur les contrats d'achat de lait à partir de 2015.

Séance du comité du 26 novembre 2014

- Fixation du prix indicatif du lait A à 68 centimes pour le premier trimestre 2015 et décision de réagir plus rapidement que selon l'indice calculé en cas de futur hausse du prix;
- Décision de contrôler le prix minimum LTO+;
- Mise sur pied d'un groupe de travail Loi chocolatière chargé de faire des propositions pour une solution de la branche;
- Décision de demander la reconduction de la force obligatoire pour la segmentation du marché du lait ainsi que pour le contrat-type d'achat de lait au premier et au deuxième échelons.

Assemblée ordinaire des délégués du 28 avril 2014

L'assemblée ordinaire des délégués de l'IP Lait s'est tenue le 28 avril 2014.

À cette occasion, les délégués ont notamment traité les sujets suivants:

- Réduction des cotisations en 2014: réduction de la cotisation variable de 0,014 à au maximum 0,012 ct. par kilo de lait entier produit, commercialisé ou réceptionné; réduction de la cotisation fixe à CHF 1000.– (jusqu'à présent CHF 2000.–);
- Adoption du rapport d'activités 2013;
- Adoption des comptes 2013 ainsi que du budget 2014 adapté conformément aux modifications susmentionnées;
- Élection au comité de M. Stefan Gygli (Migros) comme successeur de Mme Sandra Stöckli et de M. Didier Roch (FPSL) comme successeur de M. André Aeby.



Prix indicatifs de l'IP Lait

Prix indicatif du lait A

Le prix indicatif est une valeur de référence non contraignante pour la négociation du prix du lait de centrale. Il constitue aussi un signal pour une partie du lait transformé en fromage. Le prix indicatif du lait A est fixé chaque trimestre par le comité de l'IP lait. Il s'est élevé à 71 ct./kg pendant toute l'année 2014.

Champ d'application du prix indicatif

- Le prix indicatif s'applique au lait de centrale dans le segment A contenant 4% de graisse et 3,3% de protéines;
- Le prix indicatif est un prix franco rampe du transformateur sans TVA;
- Le prix indicatif est un prix de base sans suppléments/déductions (saisonnalité, quantité chargée, teneurs, etc.);
- Le prix indicatif devrait être atteint en moyenne.

Bases du prix indicatif

Le prix indicatif est fixé sur la base des trois éléments suivants:

- Indice du prix du lait de centrale:** évolution de l'indice rétrospectif du prix du lait de centrale. L'indice reflète l'évolution des prix des produits laitiers industriels et des prix du lait dans les pays voisins. Il est calculé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et couvre plus de 95% de la quantité de lait industriel transformé. L'indice est fortement rétrospectif et reflète le trimestre écoulé.
- Indice du prix d'achat des moyens de production:** évolution de l'indice rétrospectif du prix d'achat des moyens de production agricoles. L'indice est calculé et publié par le département Statistiques de l'Union suisse des paysans (USP) sur mandat de la Confédération.
- Estimation de l'évolution du marché:** analyse prospective de l'évolution du marché pendant la période du prix de référence effectuée par le comité de l'IP Lait.

En 2014, le comité n'a pas toujours pu s'accorder sur une analyse commune de l'évolution du marché et le prix indicatif a parfois été fixé sur la base du calcul effectué à partir de l'indice du prix de lait de centrale.

En cas de volatilité des prix du lait, l'indice du prix du lait de centrale se retrouve parfois en décalage par rapport au prix du marché estimé sur la base de l'analyse prospective. À sa séance du 26 novembre, le comité a néanmoins décidé de ne pas modifier le calcul de la base du prix indicatif du lait A, un autre système présentant plus de désavantages que d'avantages.

Prix indicatif du lait B

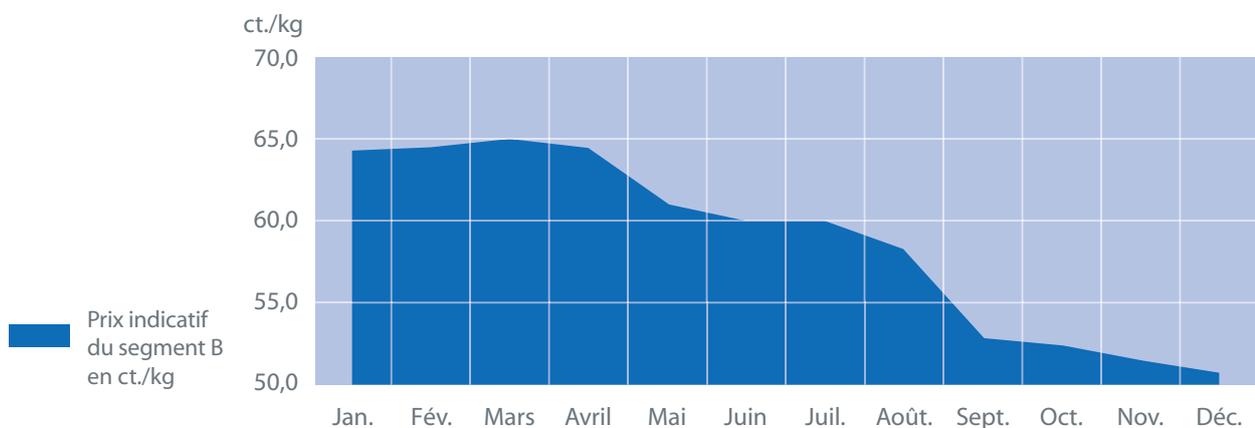
Le prix indicatif du lait B est calculé et publié mensuellement par la gérance de l'IP Lait. Il correspond à la valeur d'un kilo de lait transformé en poudre de lait écrémé pour l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché indigène. Le calcul est basé sur les éléments suivants:

Prix de la graisse lactique en Suisse: CHF 10,02, franco rampe fabricant de beurre, information de la branche ;
Prix de la poudre de lait écrémé: \$ par tonne, Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); fob; Europe de l'Ouest, milieu du mois précédent, valeur inférieure;
Taux de change: \$/CHF, moyenne du mois précédent BNS.

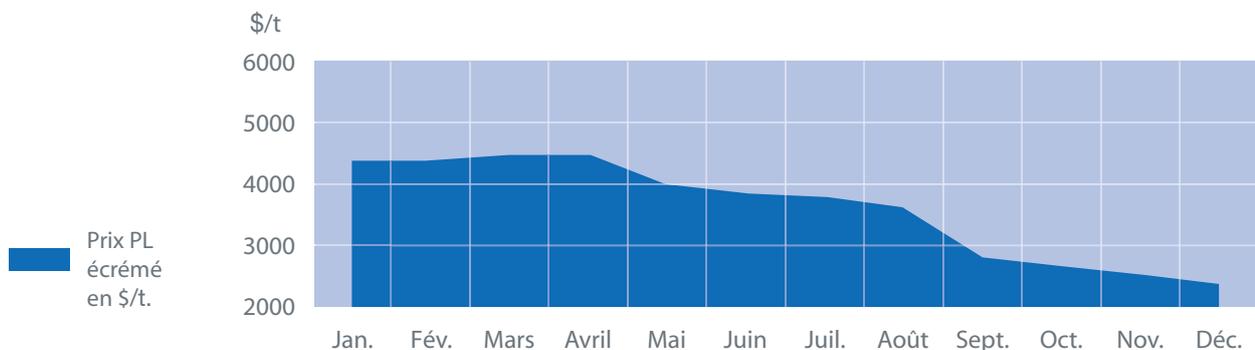
À sa séance du 23 mai 2014, le comité a décidé de laisser inchangé le prix de la graisse lactique en Suisse utilisé pour le calcul du prix indicatif du lait B. Il avait été proposé d'adapter mensuellement le prix de la graisse aux conditions sur le marché.

Le prix indicatif du lait B a sensiblement baissé pendant l'année écoulée. S'il est resté stable à entre 64,4 et 65,2 ct./kg les quatre premiers mois, il a baissé de 3,6 ct. en mai. Ensuite, il s'est de nouveau stabilisé dans une bande étroite pendant quatre mois. En septembre, il a baissé de 5,6 ct. pour s'établir à 53,0 ct./kg. Cette chute s'est poursuivie jusqu'à 50,7 ct./kg en décembre. La baisse du prix indicatif du lait B reflète assez précisément le recul des prix sur le marché international. Le prix de la poudre de lait écrémé a en effet baissé de près de 50% de janvier à décembre 2014: si une tonne coûtait 4400 US-\$ en janvier, ce prix n'atteignait plus que 2350 US-\$ en décembre. La hausse du taux de change du dollar a légèrement freiné cette chute des prix.

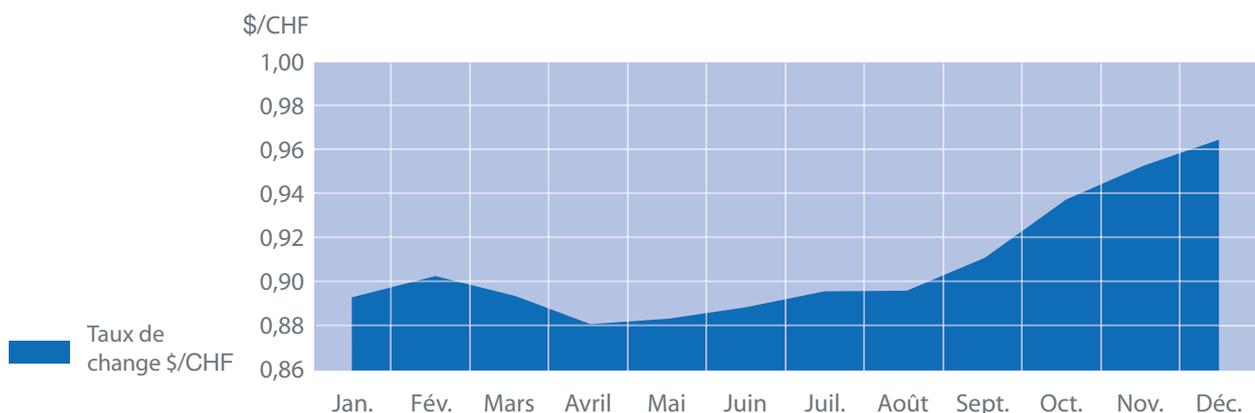
Prix indicatif du segment B en 2014



Prix sur le marché mondial de la PL écrémé en 2014



Taux de change \$/CHF en 2014



Prix indicatif du lait C

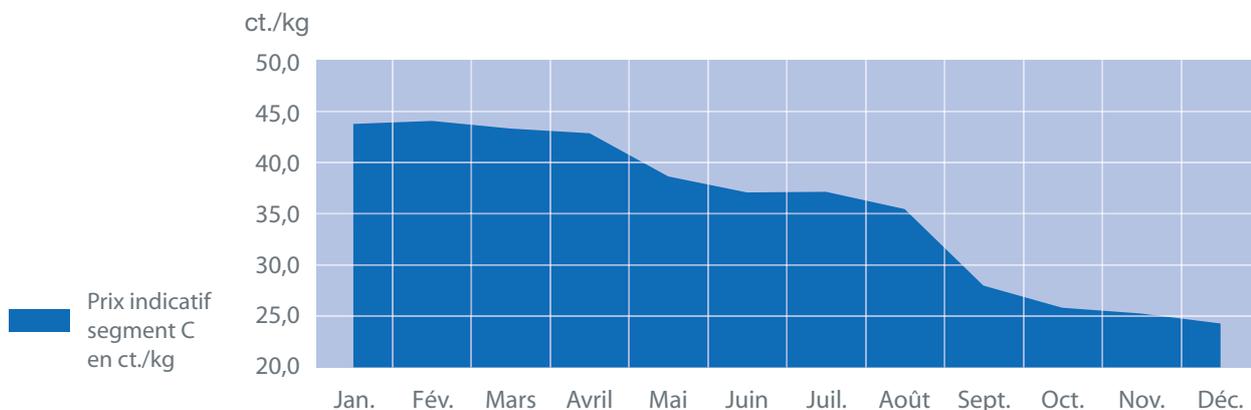
Le prix indicatif du lait C correspond à la valeur d'un kilo de lait transformé en poudre de lait écrémé et en beurre pour l'exportation sur le marché mondial. Il est calculé et publié mensuellement par la gérance de l'IP Lait.

Le calcul du prix indicatif du lait C est basé sur les éléments suivants:

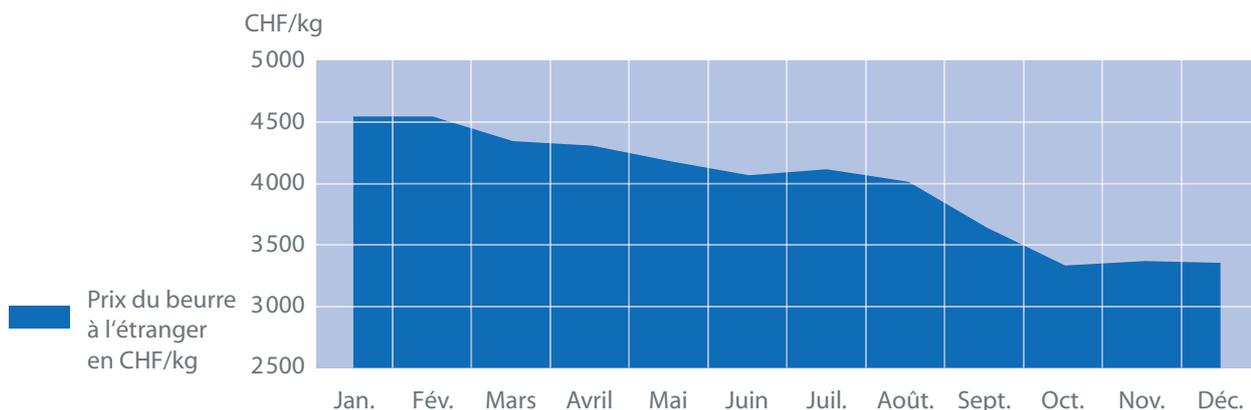
Prix du beurre:	Prix du beurre à l'étranger (50% UE ; 50% hors UE);
Prix de la poudre de lait écrémé:	\$/t, Agrarmarkt Informations-GmbH (AMI); fob; Europe de l'Ouest, milieu du mois précédent, valeur inférieure;
Taux de change:	Euro/CHF et \$/CHF, moyenne du mois précédent BNS.

Le prix indicatif du lait C a sensiblement baissé pendant l'année écoulée. Chutant parallèlement aux prix du beurre et de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, il a atteint un niveau très bas que l'on n'avait plus connu depuis de nombreuses années. Au début de l'année, le prix indicatif du lait C calculé par l'IP Lait s'élevait à 43,8 ct./kg; en décembre, il avait baissé de près de la moitié et atteignait 24,2 ct./kg. La raison principale de cet effondrement est la production accrue de lait dans le monde, alors que la demande stagne sur les principaux marchés d'importation en Asie. Étant donné que seules de petites quantités de lait C ont été négociées à l'exception des mois d'avril, de mai et de juin, cette baisse de prix n'a néanmoins eu qu'un impact relativement limité sur le marché global. En avril, mai et juin, LactoFama a acheté du lait du segment C des plupart des producteurs et a exporté ce lait.

Prix indicatif du segment C en 2014



Prix du beurre à l'étranger en 2014



Segmentation

La segmentation du marché du lait débouche sur un paiement différent du lait dans les divers segments du marché. Le segment A vise à obtenir une plus-value aussi élevée que possible dans le marché protégé ou soutenu par des aides. Le lait du segment B peut être utilisé pour la fabrication de produits exportés ou de produits destinés au marché indigène confrontés à la concurrence des produits importés. Quant au lait excédentaire, il doit être dirigé vers un marché séparé, afin d'éviter toute pression sur le prix dans les autres segments du marché. La segmentation a le but d'écouler ce lait excédentaire sur le marché mondial sans frais supplémentaires.

Selon le règlement, les segments se composent des produits suivants:

Segment A	Produits laitiers à forte plus-value (protégés ou soutenus);
Segment B	Produits laitiers à plus-value limitée ou faisant face à une forte concurrence (non protégés et non soutenus), à l'exception du lait d'industrie transformé en fromage pour l'exportation;
Segment C	Produits de régulation ou de désengorgement du marché ne bénéficiant d'aucune aide.

La segmentation est en vigueur depuis 2011 et le règlement actuel depuis le début 2013. La force obligatoire pour la segmentation déclarée en été 2013 par le Conseil fédéral arrivera à échéance le 30 juin 2015. Pendant l'année écoulée, les non-membres de l'IP Lait ont donc aussi dû négocier leur lait dans l'un des trois segments. Par conséquent, tout le lait produit en Suisse, excepté le lait transformé en fromage sur les alpages ou vendu directement, et les produits fabriqués avec sont soumis à la segmentation.

Plus-value accrue grâce à la segmentation

La segmentation a fait ses preuves pendant l'année écoulée. En 2014, le marché du lait a été marqué par une offre plus élevée que l'année précédente. La quantité de lait a crû de 3,3% par rapport à 2013. Pendant le premier semestre surtout, les livraisons de lait ont dépassé de jusqu'à 7,5% le niveau de l'année précédente selon le mois. Malgré ces livraisons élevées, le marché suisse du lait est resté relativement stable. Selon l'indice du prix du lait de centrale de l'OFAG, des prix du lait aussi élevés n'avaient plus été payés en moyenne annuelle depuis 2008, et ce alors que 2014 était une année record concernant la production. Cette situation positive est aussi due à la segmentation. Les prix indicatifs du lait A sont restés stables pendant toute l'année, alors que les prix du lait B et du lait C ont bénéficié des bonnes conditions cadres pendant le premier semestre.

En 2014, la segmentation a contribué à stabiliser le marché du lait et à accroître la plus-value pour toute la branche. En estimant que la segmentation relève le niveau du prix du lait de centrale de plusieurs centimes par kilo sur le marché protégé ou soutenu, il en résulte une augmentation de la plus-value de 100 à 120 millions de francs. Près de 50% du lait produit en Suisse bénéficient de ce soutien.

Parts plus élevées de lait B et C comparativement à 2013

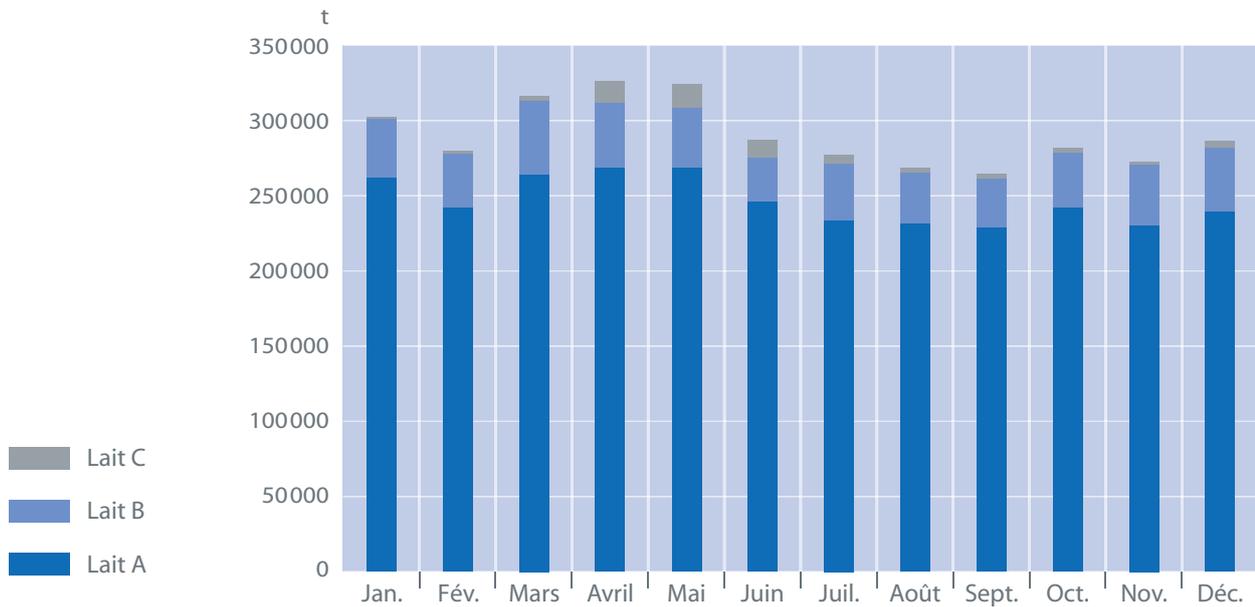
En 2014, 85,1% du lait acheté au premier échelon se situaient dans le segment A (cf. tableau ci-après). Les valeurs mensuelles oscillaient entre 82,4% (avril) et 87,6% (janvier). Entre 3,8 et 4,5% du lait C ont été achetés pendant les trois mois de forte production que sont avril, mai et juin et écoulés sur le marché mondial. Les autres mois, cette part oscillait entre 0% (janvier) et 1,7% (juillet et décembre). La hausse pendant les mois d'avril, de mai et de juin s'explique par l'activité de LactoFama. Entreprise soutenue par les organisations commerciales des producteurs et de la PSL, LactoFama s'est employée à désengorger le marché par des achats ciblés et des exportations pendant les trois mois de forte production. Sur toute l'année, la part du lait C s'est élevée à 1,7% de la quantité totale de lait.

La part du lait B a oscillé entre 10,2% (juin) et 15,9% (mars). Au total, 13,2% du lait ont été achetés dans le segment B au premier échelon en 2014.

Lait acheté directement auprès du producteur (premier échelon)

Mois	Lait A		Lait B		Lait C	
	en tonnes	en %	en tonnes	en %	en tonnes	en %
Janvier	261'669	87,6	37'172	12,4	0	0,0
Février	242'174	87,2	34'802	12,5	718	0,3
Mars	263'083	83,1	50'380	15,9	3'057	1,0
Avril	267'996	82,4	42'672	13,1	14'661	4,5
Mai	268'132	82,8	39'764	12,3	15'755	4,9
Juin	245'696	86,0	29'118	10,2	10'805	3,8
Juillet	233'610	84,5	38'096	13,8	4'673	1,7
Août	231'140	86,4	34'193	12,8	2'192	0,8
Septembre	228'060	86,9	32'360	12,3	1'985	0,8
Octobre	240'519	85,7	37'947	13,5	2'264	0,8
Novembre	230'208	85,0	38'838	14,3	1'918	0,7
Décembre	239'101	83,7	41'715	14,6	4'978	1,7
TOTAL	2'951'387	85,1	457'057	13,2	63'006	1,7

Lait produit par segment (en tonnes)



Au total, les parts des segments B et C dépassent le niveau de l'année précédente; elles se répartissaient comme suit en 2013: segment A 89,1%, segment B 10,6% et segment C 0,3%. Cette évolution s'explique en grande partie par le fait que la production de lait était plutôt juste en 2013, de sorte qu'une quantité plus grande de lait a pu être dirigée vers le segment à forte plus-value A. Divers transformateurs ont pu acheter plus de lait B en 2014 et livrer les produits fabriqués avec ce lait sur les marchés correspondants. Enfin, l'augmentation de la quantité de lait négociée dans le segment C en 2014 s'explique par le fait qu'il y avait plus de lait excédentaire sur le marché et que LactoFama a acheté et a exporté du lait C de façon ciblée.

Contrôles de TSM Fiduciaire Sàrl

Les acteurs du marché annoncent mensuellement les données sur la segmentation du lait produit, commercialisé ou réceptionné à TSM Fiduciaire Sàrl. La qualité des annonces s'est encore améliorée par rapport à 2013 et les annonces ont été faites automatiquement à partir de l'été sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. À l'échelon du commerce de lait, les quantités annoncées à TSM permettent de contrôler la concordance entre les quantités de lait achetées et vendues. Selon l'article 9.4 du règlement régissant la segmentation, ce sont les quantités annuelles qui sont déterminantes. À l'échelon des transformateurs de lait, les quantités de lait achetées dans les segments B et C doivent correspondre au portefeuille des produits. Là aussi, ce sont les quantités annuelles qui sont déterminantes ; elles sont contrôlées par TSM. Dans chaque segment, un écart de 5% est toléré entre la quantité de lait achetée et la quantité vendue ou transformée.

Le contrôle des documents et du bilan annuel de l'année civile 2013 s'est terminé en mai 2014. TSM a transmis les cas posant problème à la gérance de l'IP Lait. Dans trois organisations commerciales, les écarts dépassaient le seuil de tolérance de 5%. La gérance a examiné chaque cas individuellement. Un abus au détriment des producteurs de lait n'a été constaté dans aucun des cas. Il a été constaté que les écarts pénalisaient soit l'entreprise commerciale, à savoir qu'une quantité plus importante de lait B a été vendue qu'achetée, ou que l'équivalence entre les quantités n'a pas pu être respectée suite à un changement de système, sans néanmoins que cela ne se répercute négativement sur la transparence ou n'engendre un avantage concurrentiel. Aucune compensation ne s'est donc avérée nécessaire en faveur des producteurs de lait.

De plus, TSM Fiduciaire Sàrl a contrôlé les transformateurs de lait ayant acheté du lait dans les segments B et C. Ces contrôles réalisés auprès de 17 entreprises visent à vérifier si les transformateurs utilisent le lait acheté pour la fabrication des produits autorisés. Dans 11 entreprises la transformation coïncidait avec les quantités de lait achetées. Les cas concernant des achats de quantités moindres de lait B et C que ce qui est autorisé sur la base du portefeuille de produits n'ont pas été signalés à l'IP Lait. Chez 6 transformateurs, le contrôle de TSM Fiduciaire a fait ressortir des manquements. Ces derniers ont été annoncés à la gérance de l'IP Lait. Ces six cas ont également été examinés individuellement. Il a notamment été vérifié que la segmentation n'ait pas été utilisée abusivement pour payer un prix du lait inférieur ou pour obtenir un avantage concurrentiel et que tous les transformateurs soient traités de façon équitable. Les règles de la segmentation devaient évidemment aussi être respectées. Les six cas ont pu être bouclés en 2014. Lorsque trop de lait B avait été acheté sans explication suffisante, il a été demandé que la différence par rapport au prix A soit versée pour les quantités concernées. Les acheteurs de lait ont été informés de cette décision.

Commission des sanctions

La commission des sanctions de l'IP Lait se compose de cinq membres, les deux groupes d'intérêts nommant chacun deux membres. La présidence est assurée par M. Peter Hänni en tant que personne indépendante. M. Peter Hänni est président du tribunal régional de l'Oberland à Thoune. La tâche de la commission des sanctions est de statuer sur des cas que la gérance de l'IP Lait souhaite faire examiner par un organe externe. La commission des sanctions a traité un cas en 2014. La gérance avait encore transmis un cas à la commission en 2013. La commission était chargée de contrôler le système de segmentation d'une organisation quant à sa compatibilité avec le règlement. Suite à quatre séances au total, au cours desquelles divers acteurs du marché suisse du lait ont été auditionnés, le cas a pu être bouclé sans prise de sanctions en avril 2014.

Groupe de travail Développement de la segmentation

À sa séance du 23 mai 2014, le comité de l'IP Lait a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner le développement du système de la segmentation. Le groupe de travail a le mandat de clarifier des questions essentielles concernant la segmentation et de proposer des améliorations. Il a siégé trois fois pendant l'année écoulée. Ses activités se poursuivront en 2015.



Comptes annuels 2014

Association, y compris fonds

Bilan consolidé au 31 décembre 2014 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

ACTIFS	Comptes de l'association 2014	Fonds d'intervention 2014	Fonds d'all. du marché 2014	Consolidé 2014		Consolidé 2013		Consolidé Écart	
					%		%		%
Liquidités (consolidées)	529'986.53	63'145.34	91'173.75	684'305.62	92,9	682'663.09	70,8	1'643	0,2
Créances générales	1'149.40			0.00	0,0	1'149.40	0,1	-1'149	-100,0
Créances cotisations «GI Production» (par FPSL / TSM)				0.00	0,0	55'772.10	5,8	-55'772	-100,0
Créances cotisations «GI Production» (directes)/cession de créances			85'569.23	85'569.23	11,6	162'039.28	3,3	100'898	-47,2
Correction de valeur créances ouvertes cotisations			-78'104.18	-78'104.18	-10,6	0.00	-6,9	0.00	-100,0
Compte courant FPSL (fonds d'intervention/fonds d'allègement du marché)		10'661.60	33'810.10	44'471.70	6,0	58'292.60	6,0	-13'821	-23,7
Créance impôt anticipé	49.78			49.78	0,0	1'208.75	0,1	-1'159	-95,9
Actifs transitoires	175.00			175.00	0,0	2'755.90	0,3	-2'581	-93,6
Total actifs (consolidés)	530'211.31	73'806.94	132'448.90	736'467.15	100,0	963'881.12	100	-227'414	-23,6

PASSIFS		Comptes de l'association 2014	Fonds d'intervention 2014	Fonds d'all. du marché 2014	konsolidiert 2014		Consolidé 2013		Consolidé Écart	
						%		%		%
Dettes à court terme tiers (transformation et commerce)		190'025.65		304'418.40	494'444.05	67,1	743'003.85	77,1	-248'560	-33,5
Autres dettes à court terme		4'185.00		2'177.50	6'362.50	0,9	12'844.15	1,3	-6'482	-50,5
Passifs transitoires		24'000.00			24'000.00	3,3	22'700.00	2,4	1'300	5,7
Provisions		20'000.00			20'000.00	2,7	0.00	0,0	20'000	100,0
Total capital étranger		238'210.65	0.00	306'595.90	544'806.55	74,0	778'548.00	80,8	-233'741	-30,0
Capital propre comptes individuels										
Comptes de l'association										
Report de bénéfice (réserve)	1 ^{er} janvier	184'443.80			184'443.80		145'802.48		38'641	
Résultat annuel (bénéfice)		107'556.86			107'556.86		38'641.32		68'916	
Bénéfice au bilan (réserve)	31 décembre	292'000.66			292'000.66		184'443.80		107'557	
Fonds d'intervention										
Report de bénéfice (réserve)	1 ^{er} janvier		76'169.29		76'169.29		448'107.69		-371'938	
Résultat annuel (report de pertes du CR)			-2'362.35		-2'362.35		-371'938.40		369'576	
Bénéfice au bilan (réserve)	31 décembre		73'806.94		73'806.94		76'169.29		-2'362	
Fonds d'allègement du marché										
Report de pertes (réserve négative)	1 ^{er} janvier			-75'279.97	-75'279.97		-8'147'378.26		8'072'098	
Résultat annuel (report de pertes du CR)				-98'867.03	-98'867.03		8'072'098.29		-8'170'965	
Perte au bilan (réserve négative)	31 décembre				-174'147.00		-75'279.97		-98'867	
<i>(Somme de contrôle; total CP des comptes individuels)</i>					191'660.60		185'333.12		6'327	
Capital propre consolidé										
Report de bénéfice (réserve)	1 ^{er} janvier				185'333.12		-7'553'468.09		7'738'801	
Résultat annuel consolidé					6'327.48		7'738'801.21		-7'732'474	
Bénéfice au bilan (réserve)	31 décembre				191'660.60		185'333.12	19,2	6'327	3,4
Total passifs (consolidés)		530'211.31	73'806.94	132'448.90	736'467.15	100,0	963'881.12	100,0	-227'414	-23,6

Berne, 31.12.2014/pm

Compte de profits et pertes consolidé 2014 – Association Interprofession du lait (IP Lait)

(en milliers de CHF)	Comptes de l'association 2014	Fonds d'intervention 2014	Fonds d'all. du marché 2014	Consolidé 2014		Consolidé 2013		Consolidé Écart	
					%		%		%
Cotisations	785'373.80			785'373.80	113,5	940'672.40	7,3	-155'298.60	-16,5
Recettes diverses				0.00	0,0	151.05	0,0	-151.05	-100,0
Cotisations «GI Production» par FPSL / TSM				0.00	0,0	11'488'228.69	89,1	-11'488'228.69	-100,0
- Diminution du rendement (corr. de valeur/créances cotisations)		-2'362.35		-2'362.35	-0,3	-1'136.30	0,0	-1'226.05	107,9
Cotisations «GI Production» par IP Lait (paiement direct)				0.00	0,0	0.00	98,0	0.00	-
- Diminution du rendement (CV créances ouvertes)			-90'965.93	-90'965.93	-13,1	-13'151.45	-0,1	-77'814.48	591,7
Total recettes	785'373.80	-2'362.35	-90'965.93	692'045.52	100,0	12'900'242.39	100,0	12'208'196.87	-94,6
Contributions à l'industrie alimentaire				0.00	0,0	861'769.25	6,7	-861'769.25	-100,0
Contributions aux transformateurs				0.00	0,0	3'271'524.05	25,4	-3'271'524.05	-100,0
Prestations d'encaissement (FPSL/TSM)				0.00	0,0	959.00	0,0	-959.00	-100,0
Charges administratives				0.00	0,0	639.60	0,0	-639.60	-100,0
Frais juridiques et de consultations			7'631.10	7'631.10	1,1	75'725.15	0,6	-68'094.05	-89,9
Total charges d'exploitation	0.00	0.00	7'631.10	7'631.10	1,1	4'210'617.05	32,6	-4'202'985.95	-99,8
Frais de personnel	241'115.90			241'115.90	34,8	368'567.20	2,9	127'451.30	34,6
Autres frais de personnel	9'516.25			9'516.25	1,4	31'183.95	0,2	21'667.70	69,5
Frais de locaux	11'392.35			11'392.35	1,6	19'484.40	0,2	8'092.05	41,5
Travaux effectués par des tiers	356'427.80			356'427.80	51,5	410'624.95	3,2	54'197.15	13,2
Charges administratives	63'986.00		270.00	64'256.00	9,3	142'796.30	1,1	78'540.30	55,0
Total charges d'exploitation (y compris charges directes)	682'438.30	0.00	7'901.10	690'339.40	99,8	5'183'273.85	40,2	-3'913'037.45	-75,5
Total résultat de l'activité opérationnelle (EBITDA)	102'935.50	-2'362.35	-98'867.03	1'706.12	0,2	7'716'968.54	59,8	-8'295'159.42	-107,5
Produits financiers	142.21			142.21	0,0	587.53	0,0	-445.32	-75,8
Charges financières	187.25			187.25	0,0	209.46	0,0	-22.21	-10,6
Total rés. d'exploitation avant impôts (EBT)	102'890.46	-2'362.35	-98'867.03	1'661.08	0,2	7'717'346.61	59,8	-8'295'582.53	-107,5
<i>(Somme de contrôle; total CP des comptes individuels) 31 décembre</i>									
Impôts	-4'666.40			-4'666.40	0,7	-21'454.60	-0,2	16'788.20	-78,2
Total excédent de recettes/charges	107'556.86	0.00	0.00	6'327.48	0,9	38'641.32	0,3	-612'210.84	-1584,3

Berne, 31.12.2014/pm

Annexe aux comptes annuels 2014

L'Interprofession du lait boucle l'exercice 2014 avec un bénéfice de CHF 6327.48. Ces comptes consolidés contiennent la comptabilité tant de l'association IP lait que des deux fonds qu'elle gère. Les comptes de l'association, sans les deux fonds, présentent un bénéfice de CHF 107 556.86. Le capital propre de l'association s'élève ainsi arithmétiquement à CHF 292 000.66. En tenant compte des frais d'assistance juridique engendrés pendant l'année écoulée ainsi que des corrections de valeurs sur les créances impayées au Fonds d'allègement du marché d'un montant total de CHF 98 867.03, corrections nécessaires du point de vue du droit commercial, et de la perte limitée du Fonds d'intervention, il résulte un bénéfice consolidé de CHF 6327.48.

Le capital propre consolidé, la somme des trois comptes séparés, atteint CHF 191 660.60 au 31 décembre 2014.

Les cotisations variables et les cotisations fixes ont été baissées en 2014 sur décision de l'assemblée des délégués du 28 avril 2014. Sur la base de ces recettes réduites, un bénéfice de CHF 11 395.- avait été budgété pour les comptes de l'association. Les comptes de l'IP Lait bouclent néanmoins l'exercice 2014 avec le bénéfice susmentionné de CHF 107 556.86, soit près de CHF 96 000.- de plus que le montant budgété. Les raisons en sont notamment les suivantes:

- Les recettes ont dépassé le budget de près de CHF 18 000, notamment parce qu'aucune perte n'a été enregistrée, à savoir que toutes les cotisations ont été versées;
- Aucuns actifs à long terme amortissables (mobiliers, ordinateurs, etc.) n'ont dû être remplacés en 2014;
- Les coûts effectifs pour le travail de secrétariat effectué par TSM étaient inférieurs au budget;
- La charge effective pour la collecte des données et le contrôle de la segmentation par TSM était sensiblement moins élevée que prévu en 2014;
- Au lieu d'une charge fiscale budgétée à CHF 20 000.--, il résulte un produit fiscal de CHF 4666.40 suite à la dissolution de provisions pour impôts trop élevées de l'année précédente de CHF -5706.65 ainsi que d'une rétrocession fiscale de CHF -1191.65.

Moyens des fonds dans la comptabilité de l'IP Lait

L'Interprofession du lait a encaissé des contributions au fonds d'allègement du marché entre le 1^{er} mai 2011 et le 30 avril 2013 pour désengorger le marché du lait. Ces moyens ont été utilisés pour soutenir financièrement les exportations de beurre, de poudre de lait entier, de crème et de lait entier. Le fonds était financé par les producteurs de lait avec une contribution de 1.0 centime par kilo prélevée sur toute la quantité de lait commercialisé. Au total, CHF 65,4 millions ont été versés aux exportateurs pendant ces 24 mois.

Les comptes des deux «Fonds d'allègement du marché» et «Fonds d'intervention» sont contenus dans la comptabilité consolidée de l'IP Lait et également gérés comme comptes individuels séparés. Les moyens sont gérés par l'IP Lait et sont intégrés dans les comptes annuels consolidés de l'association. 99,42% des contributions avaient été encaissés au début 2014. 9 acheteurs de lait et environ 60 producteurs de lait n'avaient pas encore versé les contributions. Tous les cas ont pu être résolus dans le courant de l'année 2014, excepté concernant quatre acheteurs de lait, pour lesquels l'encaissement est très délicat du point de vue juridique. Les entretiens personnels se sont avérés plus fructueux que la confrontation et la voie juridique, notamment avec les producteurs. Au 31 décembre 2014, les créances impayées s'élevaient à CHF 85 569.23 dans la comptabilité de l'IP Lait, à savoir que 99,87% des contributions avaient été encaissés. Le compte courant de la FPSL en faveur du Fonds d'allègement du marché s'élevait à CHF 33 810.10 et les liquidités atteignaient CHF 91 173.75 à la fin de l'année. Le Fonds d'intervention, lequel n'est plus utilisé depuis 2011, présentait encore des liquidités de CHF 63 145.34 à la fin 2014.



Dr. Röthlisberger AG
Schönburgstrasse 41
Postfach 512
3000 Bern 25
T +41 (0)31 336 14 14
roethlisbergerag.ch

Partnergeseellschaft

G+S Treuhand AG
Muri b. Bern



Mitglied der **TREUHAND KAMMER**

mgj .

Dr. Röthlisberger *J. P. H.*

Interprofession du Lait
BO Milch – IP Lait – IP Latte
Weststrasse 10
3000 Berne 6

Téléphone 031 381 71 11
Télécopie 031 381 71 12

www.ip-lait.ch

INTERPROFESSION DU LAIT
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE